

- un résumé de la façon dont l'activité se rapporte à votre plan global de commercialisation et une projection de ventes triennale (résultats de cette activité).
- une liste des activités de marketing à l'exportation entreprises par votre société au cours de la dernière année.

LES VISITES

Les paragraphes qui suivent résument les critères d'admissibilité des entreprises intéressées à faire des visites et la contribution possible du PDME:

Les critères d'admissibilité

Votre entreprise est considérée comme admissible à de l'aide si elle est **qualifiée pour le commerce d'exportation** et si elle est (voir page 6):

- une société constituée (les maisons de commerce extérieur sont exclues pour des visites aux/provenant des É.-U.), ou
- un cabinet de professionnels

Vos ventes annuelles totales doivent être inférieures à 10 millions de dollars pour que vous puissiez obtenir de l'aide en vue d'une visite aux É.-U.

La contribution du PDME

La contribution du PDME à votre visite est:

- 100% du billet d'avion en classe économique

Tous les autres frais incombent aux participants.

Lorsque vous remplissez une demande

Outre les renseignements devant figurer dans le formulaire de demande, vous devez fournir les renseignements suivants:

- une liste des produits et services que vous voulez promouvoir dans le cadre de cette visite, avec indication du pourcentage du contenu canadien.
- la brochure promotionnelle de votre entreprise et toute brochure de produits pertinente à cette visite.